



Saint-Martial de Valette Bulletin municipal

En
Périgord
Vert

"Le premier des plaisirs est de prodiguer les bienfaits." Voltaire

Le mot du maire



Chers concitoyens

Nous finissons une année riche en changement. En premier lieu au niveau local, avec au 1^{er} janvier la création de la nouvelle communauté de commune du Périgord Nontronnais (CCPN) l'élection de son président et du bureau. Cette CCPN quasi imposée par le pouvoir devrait être un lieu de coopération intercommunale, mais qu'en sera-t-il vraiment puisqu'il est bien prévu par la loi un calendrier de transfert des compétences aux communautés, au détriment des communes. Il est envisagé la création d'un réseau de voies d'intérêt inter communale, dont l'entretien serait en partie pris en charge par la CCPN et la création d'un service technique communautaire. Pourquoi pas si des économies en résultent. Et les choses allant très vite, il faut déjà se projeter en 2018 et 2020.

Du changement, il y en a eu au plus haut niveau avec l'élection présidentielle, une nouvelle assemblée et un gouvernement qui semble déterminé à vouloir aller très vite pour mettre en route des réformes touchant tous les domaines : code du travail, enseignement élémentaire, université, etc. on nous parle de concertation, mais soyons vigilants, elle est réduite dans la durée et j'ai la désagréable impression que les cadres sont déjà posés. Déjà certaines dispositions ont des répercussions négatives. En effet, la suppression des emplois aidés a obligé la commune à prendre des contrats plus coûteux, bien que ces emplois soient réservés au service de l'école.

Voilà des dépenses imprévues qui ne seront pas neutre dans le résultat de 2017 et après, alors que les dotations vont continuer à baisser.

Comment cela va t'il se traduire au niveau de nos communes ? Aurons-nous les moyens de suivre ? On peut se poser la question.

Aussi, plus que jamais il faut faire preuve de prudence dans la gestion de nos affaires communes. Car, l'état se désengage insensiblement, par exemple en préconisant une aide aux devoirs pour certains élèves, en décrétant que les demandes de carte grise et permis de conduire doivent se faire en ligne depuis votre ordinateur. C'est sans doute très bien et surtout plus économique, mais qui va faire ce travail ou aider des gens à se servir d'un ordinateur ? Faudra t'il ouvrir et financer des services locaux ou faire appel à des bénévoles ? Ces personnes ont déjà beaucoup donné et il s'en trouve de moins en moins.

Il semble que la solidarité et la coopération sont plus que jamais nécessaires.

Tous les conseillers se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2018

A. LAGORCE

Vœux du Maire

**En cette nouvelle année,
Monsieur le Maire et son
conseil municipal vous invitent**

**le vendredi 19 janvier 2018 à
18H30**

à la salle des fêtes.

Etat civil

Naissances

- Tiago BOISSEL né le 7 août
- Myla MAZEAU née le 11 septembre
- Maxan GRANCOIN né le 1er décembre

Décès

- Daniel, Roger BOUSSARIE le 18 décembre 2016
- Rolande, Irène FAURE (épouse GIRARDIE) le 8 août 2017
- René MAZEAU le 23 août 2017
- René MANDAIX le 27 août 2017
- Paul CHABEAUD le 11 septembre 2017
- Yves André SOLAS le 29 octobre 2017

Mariages : ils se sont dit OUI :

- Mr Pascal CHAMOULEAU et Melle Laurence Sandrine MONTAGNE le 02 septembre
- Mr Romain Thomas Yves CHOLET et Melle Sandra Corinne Christiane BRADFER le 16 septembre

Un peu de culture

Saint Martial dispose d'une bibliothèque. Elle est hébergée dans le bâtiment de l'école maternelle. C'est une bibliothèque intercommunale ouverte le lundi, mardi et jeudi de 15 à 17 h (sauf durant les vacances scolaires) Vous y trouverez pour les adultes divers romans (terroirs, policiers, etc.) et des documentaires. Elle a également des livres pour les enfants, d'ailleurs, les élèves de l'école la fréquentent.

Vous pouvez en prenant une carte de lecteur profiter des autres bibliothèques de la communauté de communes (Nontron, Javerlhac, St Pardoux, Piégut-Pluviers) Cette carte coute 7 euros par an et par famille.

Ces bibliothèques ont aussi la possibilité de se fournir à la bibliothèque de prêt de la Dordogne, en faisant venir des ouvrages retenus par les lecteurs.

Patricia MALLET en est l'animatrice et la responsable, vous pouvez obtenir plus de renseignements en la contactant au 05 53 56 05 15.

Bonnes lectures

Bilan des travaux en 2017

- Poursuite du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Cantine : Peinture de la salle, en créant un contraste de couleur entre le sol et les murs, ainsi que dans les sanitaires. 4 916 €

Installation d'un système d'insonorisation dans la cantine. 3 950 €

Salle des fêtes : Pose d'une main courante et d'un garde corps au niveau de la rampe d'accès extérieure et dans les toilettes 5395.50 + 816.00€ = 6 212 €

Installation d'une signalétique pour handicapés et peinture avec contraste de couleur au niveau des issues, appareils sanitaires et des escaliers. 2 205 €

- Numérotation des habitations : cette opération est terminée. Coût en 2017 : 8 918 € le coût total de cette opération répartie sur deux ans est de 14516 €

- Pose de deux containers à poubelle : pour les ordures ménagères et les sacs jaunes, rue des Rameaux, au niveau des lotissements. Travaux de génie civil seulement : 3 360€

- Point à temps : à Massonneau, La Guizardie, Rue des Oliviers à Rapevache, chemin de puy David et le cimetière pour un montant de : 29 220 €

- Reprofilage de voies et enduits : Rue des Rameaux, Rue de chez le Père, chemin de Bellevue, VC 204: de maison brulée à Pas de bœuf, lotissement de Puy David 56 733€

- Réfection du crépi de l'école maternelle et du logement : 28 014€

- achèvement de l'engazonnement du cimetière

Le montant global des investissements 2017 est donc de : 143 528 €

Ces travaux ont été financés sur les fonds propres de la commune.





Prévision de travaux pour 2018

Réfection de la cour intérieure de l'école maternelle

Place de la salle des fêtes

Aménager la collecte et l'évacuation des eaux de pluie. Refaire le revêtement de la place et de l'accès aux logements du moulin, prévoir un embellissement des abords de la place, sans doute sur plusieurs années

Travaux de voirie

Entretien de certaines voies par application de "point à temps", élagage d'arbres en bordure de certaines voies pour les aérer et ainsi les assainir.

A propos de la numérotation des maisons.

Cette opération est maintenant terminée et chacun de nous dispose d'une adresse précise, avec un nom de voie (rue, route, chemin, etc.) ou lieu-dit ET un numéro dans cette voie ou ce lieu-dit. Cette adresse peut être atteinte facilement par le facteur, un livreur ou un service de secours.

Nous nous permettons cependant de faire une remarque. En effet, un an après la numérotation du bourg, nous recevons, en mairie, des livreurs qui viennent demander où habite la personne destinataire du colis qu'il doit livrer et qui a pour adresse "Le Bourg" ou "Puy David". Il en est de même pour le facteur. Ce qui veut dire que vous n'avez pas transmis votre nouvelle adresse ou que vous n'en êtes pas informé si vous êtes locataire.

Nous sommes parfois dans l'incapacité de répondre, car nous ne connaissons même pas la présence de la personne recherchée dans la commune. Soit, elle ne s'est pas présentée en mairie (mais passons, elle nous trouvera bien en cas de besoin !!) Soit, elle n'a pas inscrit son nom sur sa boîte aux lettres, sinon le facteur l'aurait trouvée.

Alors, nous vous demandons de faire connaître votre nouvelle adresse à vos correspondants, d'inscrire votre nom sur votre boîte aux lettres. Il est évident, qu'un jour ou l'autre, n'importe lequel d'entre nous peut attendre une lettre ou un colis important et urgent ou avoir besoin de secours.

Certains correspondants (banques, assurances, etc.....) peuvent vous demander un "certificat" de numérotation. Si cela vous arrive, la mairie vous établira, gratuitement, ce document.

L'école

Pour l'année scolaire 2017/2018, l'école accueille 105 élèves, quasiment autant que l'an dernier. Cet effectif est réparti de la façon suivante :

- 31 élèves en cycle 1 (PS, MS, GS de maternelle)
- 38 élèves en cycle 2 (CP, CE1, CE2)
- 25 élèves en cycle 3 (CM1, CM2)
- 11 élèves en ULIS Classe adaptée

L'équipe d'enseignants est composée de 6 professeurs des écoles : Mmes Laure Robin (ULIS) Agnès Genin, M Mickael Poure (GS et cycle 2), Mme Claire Salandin (PS et MS de maternelle) Mme Anaïs Cabanes (cycle 3) et Mme Hourcade Bérange, directrice et (cycle 3).

Les employés communaux sont au nombre de 6 : deux adjoints techniques, assistant un maître: Mmes Mireille Manaud et Rebecca Tranain, 3 employés au service et au ménage : Mmes Christel Salat, Florence Collinet, Grimonpont Laurence et Mme Patricia Mallet, cuisinière et intendante de la cantine.

Il faut noter que 100 repas sont servis en moyenne par jour.

La circulation des quads et motos

La circulation des quads et motos est autorisée d'une manière générale sur les voies ouvertes à la circulation, c'est à dire sur les routes nationales, départementales et communales, les chemins ruraux et même les voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules motorisés.

Toutefois, cette autorisation ne concerne que les véhicules homologués. Le propriétaire foncier, privé ou public, peut interdire l'usage d'une voie privée en matérialisant son interdiction par des panneaux.

La pratique du quad et motos en dehors des voies ouvertes à la circulation, est interdite dans les espaces naturels, y compris les terrains de football, les abords des étangs et les champs.(article L.362-1 du code de l'environnement)

A VOS PORTE MONNAIES

Article R 632-1 : Crottes de chien dans les rues, pelouses : AMENDE = 35€

Les déjections canines dans les grandes villes de France

PARIS : 150 000 chiens environ produisent 16 tonnes de déjection par jour

LYON : 40 tonnes de déjections enlevées, 110 000 km nettoyés et un coût de 590 000€ par an. Le nettoyage des déjections canines dans le Grand Lyon mobilise 10 motos spécialisées.

NANTES : 6 000 tonnes annuelles de déjections sont retirées. (77 000 tonnes sur agglomération de Nantes.

TOULOUSE : 53 000 chiens produisent 5 tonnes de déjections par jour.

NIORT : 8500 chiens de compagnie. Cette population animale importante entraîne des nuisances en ville notamment 250 tonnes de déjections produites par an.

SAINT MARTIAL DE VALETTE :

.....à votre avis ?

Associations

L'AMICALE LAÏQUE : « Septembre, signe de rentrée pour les enfants, signe de la reprise des activités de l'Amicale Laïque.

Afin d'offrir un maximum de sorties (cinéma, piscine et autres) aux enfants, l'Amicale organise des « actions » pour récolter des fonds.

Le 25 novembre dernier, le loto annuel a été organisé et nous remercions l'ensemble des personnes qui y ont participé (joueurs, donateurs, bénévoles, etc.).

Le 22 décembre prochain, le Père Noël sera parmi les enfants auxquels nous offrons le spectacle de clowns.

Tout au long de l'année scolaire, les membres de l'Amicale cherchent de nouvelles idées d'action permettant de récolter des fonds dans l'intérêt des enfants et de leur scolarité.

Nous remercions toutes les personnes qui s'associent à nos actions et qui participent à nos manifestations.

Amicalement. Les membres de l'Amicale Laïque ».

la "Gazette du Picataù : Vous serez accueillis agréablement et chaleureusement dans la salle du presbytère, dans laquelle, grâce à la bienveillance de Monsieur le Maire et son conseil municipal, ont été installés des radiateurs pour le confort de tous.

L'équipe de la "Gazette du Picataù" et ses adhérents les en remercient.



Les bureaux du siège de la communauté des communes étant très petits et pas fonctionnels pour travailler dans de bonnes conditions, ils se trouveront provisoirement à l'espace des métiers d'arts rue Antonin DEBIDOUR à partir du 13 décembre 2017.

Le service urbanisme et OPAH restent avenue du Général Leclerc

CREATION D UNE ECOLE INTERCOMMUNALE DES SPORTS

Une école intercommunale des sports a été créée pour les enfants du territoire de 8 ans et plus. Et c'est GRATUIT.

Les activités se déroulent les mercredis après midi à la maison des sports de Nontron.

L'objectif est la découverte de multi-activités sportives d'aspect ludique. Des micro-cycles (2 séances) de découvertes sportives sont proposés: foot, badminton, fitness, tchoukball et beaucoup d'autres. Egalement à venir du sport handicap (basket fauteuil et torball) .

Les encadrants Baptiste Réjou et Jean Emmanuel Guillemat (mis à dispo par la mairie de Nontron) sont diplômés respectivement en licence STAPS et BEESAPT.

Le projet citoyen aide au déménagement des bureaux de la CCPN

Du 23 au 27 octobre, 6 à 9 jeunes ont réalisé leur projet citoyen à la Communauté de communes du Périgord Nontronnais, encadrés par Baptiste REJOU.

Ils ont tout d'abord procédé au « grand ménage » des anciens locaux des Restos de Cœur afin de permettre la réinstallation des ateliers d'art, ensuite ils se sont attaqués au « nettoyage » du bâtiment de l'EMA (tri, déchetterie, ménage) dans une ambiance très dynamique et énergique.

Sur la seconde partie de semaine, leurs missions ont consisté à ranger dans les cartons les documents de la collectivité, à enlever et installer les armoires à l'EMA pour permettre une anticipation au déménagement des bureaux administratifs (prévu fin novembre).

Ce projet fait partie des nombreux projets citoyens menés par la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais sur les communes, qui consistent à proposer différents travaux aux jeunes du territoire. Les communes versent alors une compensation financière, dans le but de financer un séjour (mer ou montagne).

La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais remercie les jeunes et leur encadrant pour leurs implications et leurs participations à ce projet.

Les billets de train vendus à l'office de tourisme.

Depuis le mois d'avril, l'office de tourisme de Nontron, qui dépend de la Communauté de communes du Périgord nontronnais, peut vendre des réservations de billets grâce à l'outil remis à disposition par la SNCF. Un ordinateur connecté à l'entreprise permet de réserver ses billets, les imprimer, les acheter, mais il faut donner un téléphone portable et une adresse mail. Lorsqu'une personne veut réserver un billet de train, elle doit présenter sa carte bancaire à Dragan (préposé aux billets), qui entre les codes dans l'ordinateur : la banque renvoie l'autorisation de paiement avec un code sur le téléphone portable de la personne concernée (tout est sécurisé). En retour de confirmation, Dragan valide le paiement.

Nous pouvons que nous réjouir de cette nouvelle pour un service indispensable.

Nouvelles compétences

Avec la nouvelle communauté, créée au premier janvier, il a fallu harmoniser les règlements de chacune, régulariser les relations de la nouvelle communauté avec les partenaires des deux communautés précédentes. La précipitation de cette fusion n'a pas rendu la chose facile.

Il a fallu surtout décider des compétences à retenir, qui n'existaient pas forcément dans les deux communautés et décider aussi d'en prendre de nouvelles puisque le montant des aides publiques est lié aux compétences exercées par la communauté.

Deux compétences de l'ancienne communauté du Périgord granitique ont été étendues à l'ensemble de la CCPN.

1) Compétence voirie et définition de l'intérêt communautaire

Définition de voies communales présentant un intérêt communautaire (ex : liaison entre deux communes ou entre deux départementales, etc.) dont les frais d'entretien seront partagés entre la communauté et chacune des communes.

2) Création d'un service technique commun CCPN et communes concernées

Mise en commun du personnel technique communal au sein de la communauté. Le cantonnier de St Martial sera transféré à la communauté, mais il restera à faire prioritairement le travail sur place et pourra éventuellement être invité à participer sur une autre commune pour un travail exceptionnel. Le personnel conserve les droits acquis au moment du transfert.

Il est également question de mise à disposition par une autre mairie, propriétaire de matériel particulier et spécialisé (ex : une nacelle), à une autre commune.

3) Transfert de la compétence eau et assainissement à la CCPN

Cette compétence devient obligatoire au 1er janvier 2020, mais elle peut être anticipée dès le 01/01/2018. Cette solution a été retenue. En effet, en 2020 les contrats d'affermage avec SUEZ et SAUR, pour une partie du territoire de la communauté, arrivent à échéance. Il semble donc préférable que la renégociation de ces contrats soit préparée et faite au niveau de la communauté.

La communauté devient responsable de la préservation des ressources en eau potable et sa distribution, ainsi que le contrôle du raccordement à un réseau public d'assainissement, du traitement des eaux usées et de l'assainissement non collectif. Elle aura également en charge le traitement des eaux de pluie.

Ces services d'eau et d'assainissement, à caractère industriel et commercial, sont financièrement indépendants et doivent être mise en place au 01/01/2018, en remplacement des syndicats existants. Cette modification n'a aucune incidence sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Don d'organes

Les formalités à suivre pour refuser un don d'organe ont été élargies depuis le 1er janvier 2017. Si vous ne souhaitez pas donner vos organes, vous devez indiquer votre refus sur un registre national des refus tenu par l'agence de la biomédecine (ABM), soit en ligne sur internet ou vous pouvez aussi exprimer votre refus de don d'organe en rédigeant une lettre que vous remettez à un de vos proches de confiance.

Ce document doit être daté et signé et mentionner vos noms, prénom, date et lieu de naissance. En l'absence de lettre et d'inscription sur le registre, un proche peut également opposer votre refus après votre décès. Il faut que vous l'ayez expressément manifesté de votre vivant.

Dans ce cas, le proche devra préciser le contexte et les circonstances de votre refus dans un document daté et signé par lui.

Si vous avez cela dans votre grenier...

L'association des éditions du Périgord, basée à Saint-Martial, recherche toujours de vieux livres, même en mauvais état, dont le sujet doit être celui des contes et légendes du Périgord.. n'hésitez pas à les contacter.

Patrimoine culturel de notre commune

En 1943, à St Martial, il y avait une chorale... elle était paroissiale.

J'ai une photo de l'époque avec les 20 choristes. Il y avait : Mme BOUTET Raymonde ; Mlle Alice LAGARDE (épouse BORDAS) ; Michel DESAGES (diacre) ; Mme Marie Jeanne MULLER (une réfugié Alsacienne) ; Mme PINSARD ; Mme Madeline FARGEAS ; M° le curé ESCALIER ; Mme Irène FAURE ; Mme Paulette DURAND ; Mme Marie COLLIN ; Mme Hélène TAMISIER et sa sœur Mme Marie TAMISIER ; Mme Simone DESVARD ; Mme Jacqueline LADOIRE ; M° Jean Marie BRETON ; Alice COLLIN ; Mme Lucie LEGER ; Mme Denise FARGEAS.

Il me manque 2 personnes à identifier. Pour ceux ou celles qui pourraient m'aider : Contact : Baylet au 0678190068 ou par mail : gerard.baylet@free.fr



CROIX ROUGE

Monsieur le Maire,

Depuis toujours, la Croix-Rouge française s'engage sur tous les fronts pour prévenir et apaiser les souffrances.

Pour pouvoir continuer à agir auprès des personnes en difficultés sur l'ensemble du territoire, la Croix-Rouge française a besoin de faire connaître auprès du grand public ses missions, ses besoins et les défis qui restent à relever.

Pour cette raison, nous souhaitons entreprendre une campagne de sensibilisation en porte à porte à Saint-Martial-de-Valette du 8 janvier 2018 au 3 février 2018, à raison de 3 jours maximum sur cette période.

Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile au nom de la Croix-Rouge française. Elle sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association. Notre équipe pourra intervenir entre 12h00 et 20h00 du lundi au vendredi et de 12h00 à 18h00 le samedi.

Ces campagnes visent à sensibiliser les individus sur les missions d'intérêt général de la Croix-Rouge française.

Elles ont également pour objectif de trouver de nouveaux soutiens réguliers, mais ne feront pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques.

Afin de faciliter le déroulement de cette campagne, nous vous serions reconnaissants de transférer cet email aux autorités compétentes sur le terrain, en particulier aux services de police et d'informer vos administrés au moyen de votre bulletin municipal, site internet ou panneaux lumineux.

Je vous remercie du soutien que vous apportez à la Croix-Rouge française et reste à votre disposition pour toute question,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Hélène Boivin



Pour contacter le bulletin municipal:
bulletin@saint-martial-de-valette.fr

Directeur de publication: Mr Alain LAGORCE -
Rédacteurs: Mrs F GEREAUD - H.CÔTE - JI FREDON -
G BAYLET - Pascal J - illus: Jopa

Votre conseil municipal vous souhaite
Une heureuse année 2018

